

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agece de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Alliance catholique ou universelle pour le rétablissement des droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ.— Resurrection d'un mort, tel que rapporté dans les *Annales de l'ordre Séraphique*.—Le luxe, comme l'une des causes du dépeuplement de nos campagnes.

Causerie Agricole : Ferrure du cheval, basée sur l'usure du fer et du sabot.

Sujets divers : Noms des élèves du Collège de St-Anne qui ont été les premiers dans le cours des mois de septembre et octobre 1881.—Fête religieuse et agricole de St-Alexandre de Kamouraska (*Suite et fin*) : Conférence agricole donnée par M. A.-E. Barnard, directeur d'agriculture de la province de Québec : principes généraux de l'agriculture ; l'Hon. M. J.-C. Chapais, sénateur, félicite les membres du cercle, sur l'œuvre par excellence qu'ils viennent d'inaugurer ; M. le Notaire Alexandre Gagnon, secrétaire du cercle, remercie MM. les conférenciers et les amis de l'agriculture pour leur assistance à cette fête.—Confection du sucre et sirop de betteraves, sur une petite échelle.—Conférences sur l'agriculture par M. B. Lippens.

Choses et autres : Trace de mercure et de cinabre dans les forêts des comtés de Témiscouata, de l'Islet et de Montmagny.— Assortir le tabac pour le commerce.—Fabrication du beurre et du fromage à St-Denis de Kamouraska.

Recettes : Mucilage farineux pour le nettoyage des flanelles.— Corps étrangers dans les yeux.

A nos abonnés retardataires.—Nos remerciements les plus sincères aux abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir, il y a quelques semaine, le prix de leur abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Parmi ceux là un nous faisait parvenir sept piastres et l'autre cinq piastres d'arrérages pour abonnement à la *Gazette*. Plus de deux cents abonnés sont dans le même cas, c'est à-dire qu'ils nous doivent depuis cinq piastres et au-delà, pour arrérages. Si ces deux cents abonnés se faisaient un devoir de nous faire parvenir ces arrérages d'ici à la fin du mois, nous recevrons au-delà de mille piastres : ce qui serait une bonne aubaine dont profiteraient ceux qui chaque année paient régulièrement leur souscription à la *Gazette*, par les améliorations que nous pourrions faire à notre journal. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la *Gazette*, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

REVUE DE LA SEMAINE

Alliance catholique ou universelle pour le rétablissement des droits de Notre-Seigneur Jésus-Christ.— Sous ce titre, M. l'abbé Joseph Lémann a fait entendre, au dernier Congrès eucharistique de Lille, un appel qui pourrait être recommandé à tous les catholiques.

Voici cet appel :

La France et toutes les nations chrétiennes se meuvent. Il faut sauver la France et les nations chrétiennes. Cette entreprise n'est toutefois qu'un côté de la nécessité sociale, côté qu'on peut appeler intérêt-é. Il y en a un autre qui est désintéressé, plus glorieux et capable de resusciter l'enthousiasme : c'est le rétablissement des droits de Notre Seigneur Jésus Christ.

Les droits de Jésus-Christ ont été effacés, radiés en 1789. "La déclaration des droits de l'homme a été la suppression des droits de Dieu." Et c'est précisément parce que cette pierre fondamentale, "les droits de Jésus-Christ," a été arrachée des bases de la société moderne, que la France et les nations vacillent et s'effondrent.

Il faut donc rétablir les droits de Jésus Christ.

Les rétablir, ce sera sauver la France et les nations.

Mais qui les rétablira?—L'homme.

L'homme,—parce qu'il est lui qui, ayant commis le sacrilège de substituer ses droits, "les droits de l'homme," à ceux de Jésus Christ dans les bases de la société, doit maintenant y mettre ses devoirs : des devoirs humblement subordonnés et entrelacés aux droits de Dieu. A l'homme dont reviennent l'honneur et l'obligation de rétablir les droits de Jésus-Christ.

Mais comment les rétablira-t-il ? Avant tout, par ces deux grands moyens que doivent adopter les catholiques de toutes les nations, de tous les pays : Le premier, s'engager, entre hommes, à *communier plus souvent, et ensemble.*

Le deuxième, s'engager à *prononcer autant que possible, lorsqu'on parlera de Dieu, le nom même de Notre-Seigneur Jésus Christ.*

Le premier moyen et devoir est l'engagement des hommes à communier plus souvent et ensemble.

Le but des sectes maçonniques est aujourd'hui avoué : elles ont comploté d'amener la *déchéance* de Jésus-Christ, principalement en lui retirant les cœurs Les sectes maçonniques vous ont dit : Assez de Jésus-Christ ! C'est l'heure de répondre : Jésus-Christ le plus possible ! Vous reviendrez donc à Jésus-Christ, et voici de quelle manière : Non pas isolément, mais en phalanges, en frères d'armes ; non pas timidement, mais avec la calme fierté de votre grande et loyale conduite. La franc-maçonnerie opère une association occulte : opposez-lui l'association de la communion catholique. La franc-maçonnerie exige de ses esclaves le secret et les ténèbres : opposez lui vos rangs de lumière et votre attitude d'hommes libres.

Le deuxième devoir et moyen est l'engagement de prononcer autant que possible, lorsqu'on parlera de Dieu, le nom même de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La franc-maçonnerie ne s'en est pas tenu à ce cri de déchéance : " A bas la communion ! " Elle a ajouté : " A bas le nom de Jésus-Christ que je déteste ! "

En trop grand nombre d'endroits la franc-maçonnerie triomphe, elle a fait taire le nom du Galiléen... Souffrirons-nous qu'un pareil scandale se prolonge au sein des nations chrétiennes et en particulier dans cette France où le vieux cri national était : *Vive le Christ qui aime les Français !* Allons ! catholiques, rougissons de notre faiblesse et réparons-la : *Vive le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ !*

Lorsqu'un monarque est vivant et glorieux dans son règne, on se sert de son nom en mille rencontres : on l'inscrit partout, sur les monnaies, sur les oriflammes, sur les arcs de triomphe. " Jésus-Christ " est vivant, glorieusement régnant : servons-nous de son nom, inscrivons-le partout.

O hommes, là encore, donnez l'exemple. Au milieu de votre famille, dans vos foyers, quand vous priez, prononcez bien le nom de " Jésus-Christ " Lorsque vous entendez un jurément, un blasphème, dites dans votre cœur, par réparation : " Jésus-Christ, je vous adore. " Dans les réunions où vous traitez des affaires de la religion et de la patrie, que ce nom auguste soit déployé par vous comme un labarum. Enfin, si la confiance de vos concitoyens catholiques vous appelle à l'honneur de les représenter au sein des Parlements, quand vous aurez à parler du Maître du monde, ne dites pas seulement ; " Dieu, " oh ! dites : *Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Nos cœurs vous répondent par un long cri de soutien et de reconnaissance. — JOSEPH LÉ-MANN, missionnaire apostolique, chanoine.

Résurrection d'un mort. — On lit le trait suivant dans les *Annales de l'ordre Séraphique* :

Don Pedro Diaz, évêque de Rodrigne, en Espagne, ayant été sollicité, peu de temps avant sa mort, de s'y préparer sérieusement, afin d'éviter les jugements de Dieu, consentit, quoique à contre cœur, ne se croyant pas sérieusement malade, à mander son confesseur, et sa confession terminée il rendit le dernier soupir.

Les frères et les cousins du prélat virent cette mort sans trop de chagrin. Ils en firent mystère jusqu'à ce qu'ils eussent eu le temps de se partager ses dépouilles. Cela fait, ils le firent transporter solennellement à sa cathédrale pour lui faire de magnifiques obsèques. Or, pendant qu'un nombreux clergé chantait autour

du catafalque l'office des morts, tout à coup l'évêque se lève et s'assied sur le cercueil, à la grande stupefaction des assistants qui, dans leur effroi, songent à prendre la fuite. Mais il leur dit d'une voix sépulcrale : " Ne fuyez pas, vous n'avez rien à craindre ; j'étais réellement mort, mais, grâce à Dieu, je reviens à la vie. Sachez qu'à l'instant où mon âme quitta le corps, elle fut présentée au tribunal de Dieu ; elle devait subir une sentence d'éternelle damnation, parce que la confession que j'ai faite n'était pas accompagnée d'une douleur sincère et surnaturelle, mais inspirée par la crainte servile de la mort, sans égards pour l'offense de Dieu. Mais mon miséricordieux père saint François, à qui j'ai toujours été affectionné, a fait intervenir ses humbles et ferventes prières et m'a obtenu une grâce extraordinaire qui a suspendu les foudres de la divine justice. Il a allégué en ma faveur trois choses : premièrement, la grande dévotion que j'ai toujours eu pour lui ; secondement, les fréquentes aumônes que j'ai faites aux pauvres ; troisièmement, ma ferme confiance dans la miséricorde divine et dans les mérites du sang de Jésus-Christ. Pour ces motifs le souverain Juge a daigné me faire la grâce, par un privilège tout à fait singulier, de me rendre la vie ; il m'accorde un sursis de vingt jours pour faire une vraie pénitence. Au bout de ce temps, je mourrai définitivement et comparaitrai de nouveau au redoutable tribunal. "

Cela dit, il fit chercher ses vêtements et descendit de son lit funèbre. Le peuple et le clergé lui firent l'accueil que suppose un tel prodige. Le même jour, qui était celui de la translation du corps de saint François, il monta en chaire et fit une prédication très pathétique dans laquelle il débuta par déclarer à ses nombreux auditeurs le prodige dont il avait été l'objet, ce qui toucha tout le monde jusqu'aux larmes. Ensuite, il exalta la puissance, la bonté et la charité de son séraphique père saint François avec une onction si pénétrante qu'il inspira à tous une tendre dévotion pour lui. De retour à son évêché, il eut soin de retirer des mains de ses proches ce qu'ils avaient emporté de sa succession et en fit de larges aumônes aux pauvres, aux hôpitaux et aux églises. Enfin, il se livra tout entier aux exercices d'une austère pénitence, accompagnée de prières continuelles, et il redoubla toujours de ferveur à mesure qu'il voyait approcher le terme. Il se munit ensuite des derniers sacrements, exhorta son clergé à la perfection, bénit son peuple et rendit pieusement son âme à son Créateur.

On l'enterra solennellement dans la cathédrale de Rodrigne. Sa tombe est fort belle, Elle est placée sous la voûte de la grande chapelle. On y voit son portrait en relief ; il est revêtu des ornements pontificaux. Au-dessous, on lit cette courte épitaphe qui perpétue la mémoire du miracle :

*Hic jacet Episcopus Petrus Diaz
Quem olim à mortuis suscitavit.
Divus Franciscus.*

Ci-gît l'évêque Pierre Diaz, qui fut ressuscité d'entre les morts par saint François.

Le luxe, comme l'une des causes du dépeuplement de nos campagnes. — Sous ce titre : " La colonisation dans les cantons de l'Est, " M. Elisée Noël, correspondant

du *Pionnier de Sherbrooke*, écrit depuis quelque temps une série d'articles très-intéressants. Il cite le luxe comme étant une des causes qui ont largement contribué au dépeuplement de nos campagnes. Voici le tableau par trop réel qu'il fait sur le luxe malheureusement trop répandu dans nos campagnes :

“ Les vices qui ont préparé notre peuple à l'abandon de la culture, et par suite, à l'expatriation, sont le luxe, l'ivrognerie et la honte du travail.

“ En signalant ces vices chez nos conoitoyens je sais les foudres qu'on va me lancer en vue de flagorner le peuple. Néanmoins comme la vérité est plus utile que la flatterie je n'hésite pas un instant à accomplir la tâche.

“ Le luxe : Voilà la plus grande cause de l'appauvrissement de nos paroisses canadiennes, voilà le chancre qui dévore les ressources de la classe agricole. Si on additionnait le montant de toutes les dépenses inutiles qui se font chez elle, dans l'espace d'une année, on trouverait une somme saisissante pour créer une aisance à la moitié des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

“ Le luxe est rendu à un tel point qu'il ne ruine pas seulement les prodigues, mais il s'impose, en quelque sorte, aux gens économes, au point que l'on peut dire que pour dix partisans qu'il acquiert, il fait cent esclaves. On convient de ses effets désastreux, on gémit sur les conséquences défavorables de ses ravages, mais on est entraîné, on n'a pas la force de se mettre au-dessus des préjugés; on se prive même du nécessaire pour suivre le mouvement général.

“ C'est surtout parmi les jeunes gens que l'on remarque cette rage du luxe. Le jeune homme au lieu de chercher à s'instruire, au lieu d'aspirer à orner son esprit des connaissances requises pour faire un citoyen utile et éclairé, un homme d'affaire consommé, au lieu de travailler à se faire une position honorable et indépendante pendant qu'il est facile pour lui de le faire, ne cherche qu'à perdre son temps, ne pense qu'aux divertissements et à la dissipation, ne vise qu'aux distractions. A peine a-t-il atteint l'âge de quinze ou seize ans que déjà il se lance dans ce qu'on appelle *la vie de garçon*. De ce moment il est une cause de ruine pour son père. Par une complaisance coupable pour son enfant, et peut-être aussi pour faire taire ses menaces d'aller aux Etats-Unis, il commence par lui acheter un wagon de \$100, un sleigh de \$25, un beau harnais argenté de \$25 à \$30, deux belles robes de buffles de \$30; voilà déjà une dépense de près de \$180; ce n'est pas tout pourtant, il faut encore un habillement convenable à un semblable équipage, c'est-à-dire une dépense d'une trentaine de piastres; et tout cela sans compter les autres dépenses indispensables pour soutenir un ton pareil. Maintenant tout cet équipage vient à vieillir ou n'être plus de mode, il faut le renouveler. Ce n'est pas encore tout; le cadet, marchant sur les traces de son frère aîné, imite son exigence, et voilà que tous deux conspirent contre la fortune de l'auteur de leurs jours.

“ Quelques années d'un semblable régime ne suffisent-elles pas pour attirer la gêne et même la misère à la porte du père de famille, fut-il le plus à l'aise? Et c'est ce qui est arrivé à des milliers de nos cultivateurs. Et lorsqu'ils sont arrivés à cette phase de leur décadence, ils ont atteint l'âge de la vieillesse et

sont incapables de continuer leurs travaux. Ils auraient alors besoin du secours des bras de leurs enfants; mais croit-on que ces derniers vont au moins rester auprès d'eux, pour les soulager dans les jours d'infortune qu'il leur reste à passer ici-bas? Qu'on se détrompe: cette vie de dissipation a fait, de ces enfants, des fils dénaturés qui s'expatrieront pour abandonner leurs vieux parents à leur triste sort.

“ Telle est l'histoire de nombre de familles qui sont disparues aujourd'hui, mais dont la plupart des lecteurs du *Pionnier* se rappellent encore les noms et les extravagances.

“ C'est encore, malheureusement, l'avenir que ce préparent une foule de pères de famille dans nos campagnes.... ”

CAUSERIE AGRICOLE

FERRURE DU CHEVAL, BASÉE SUR L'USURE DU FER ET DU SABOT.

Déterminer l'espèce de ferrure qui doit être appliquée au cheval, dans un cas donné, est, après la question de l'alimentation, le problème le plus difficile de l'hygiène vétérinaire. Il exige, pour être résolu, non-seulement la connaissance de l'organisation et des fonctions des organes qui entrent dans la composition du pied, mais encore il est indispensable que celui qui veut bien apprécier la valeur d'une ferrure soit familiarisé avec les aplombs et les allures.

Ces notions n'étant le partage que d'un petit nombre de personnes qui ont fait une étude spéciale du cheval, il s'en suit que beaucoup d'animaux sont ferrés contrairement aux règles de l'art, et qu'on n'obtient pas de ces machines vivantes un service aussi grand qu'on serait en droit d'en attendre.

M. F. Duffys, dans les *Annales vétérinaires*, vu l'importance du problème et la difficulté de le résoudre sans notions scientifiques, y a cherché un caractère empirique, facile à observer, qui put suffire à faire reconnaître exactement quel changement il y a à imprimer à la ferrure, pour que le cheval n'éprouve aucune gêne dans ses mouvements et qu'il puisse développer tous ses moyens d'action.

M. Duffays croit avoir trouvé ce caractère dans le mode d'usure du fer et du sabot. On pourra en juger par ce qu'il a dit à ce sujet. Il étudie d'abord ce qui se passe dans les conditions ordinaires.

Le cheval à aplombs et à allures réguliers use ses fers un peu plus à la partie antérieure que dans les autres régions. Cet effet est la conséquence d'un frottement plus considérable dans ce point. En effet, dans les montées et pendant la traction de lourds fardeaux, le cheval appuie d'abord la pince sur le sol, et ce n'est qu'un instant après que les talons prennent terre. Dans ce moment, la partie antérieure du fer subit un premier choc et un premier frottement, dont l'effet doit s'ajouter à celui qui a lieu pendant l'appui de toute la face plantaire. Si, d'un autre côté, on fait attention que le contact a d'abord lieu sur une arête, qui subit toujours une usure plus rapide qu'une surface plane, on comprendra facilement que la pince doit s'user davantage. En conséquence, dans les conditions les plus parfaites d'organisation et de santé,

le fer qui est resté appliqué au pied pendant quelques semaines montre une usure *un peu* plus prononcée en pince que dans les autres parties.

Le poulain et le cheval à l'état de nature montrent aussi la partie antérieure du sabot plus fortement usée que les autres régions, ce qui rend le pied tronqué en avant. Cet effet ne peut pas être considéré comme le résultat d'une conformation particulière dont le but serait d'empêcher l'animal de buter : c'est prendre l'effet pour la cause que de porter un jugement semblable. On doit voir dans cette modification l'effet plus manifeste de l'usure sur la corne que sur le fer. Il résulte de cette observation qu'il ne serait pas naturel de représenter un cheval sauvage ou un poulain vivant en liberté dans les pâturages, avec des sabots préparés comme pour recevoir la ferrure ordinaire.

Si maintenant nous faisons changer les conditions d'aplomb et de santé, c'est-à-dire si, par suite d'une variation dans la direction relative des rayons des membres, nous n'avons plus la répartition uniforme du poids du corps sur le bord plantaire de la paroi, une partie du pied sera allégée, et qui, subissant beaucoup plus de frottement et un appui plus prolongé, devra s'user aussi plus rapidement. Une forte perte de substance limitée à une région du fer nous indique donc un défaut d'aplomb dépendant d'une manifestation irrationnelle, d'une conformation vicieuse ou d'un état maladif. L'effet est en raison directe de la pression, de sorte qu'on peut apprécier l'intensité du défaut d'après le degré d'usure opéré pendant le même temps.

Ceci étant posé, examinons les différents cas où l'usure est irrégulière, et démontrons ensuite que l'examen des vieux fers permet de déterminer la modification qu'il y a à apporter à la ferrure, pour que le cheval soit d'aplomb.

Le cheval panard, c'est-à-dire celui qui a la pince tournée en dehors, use fortement la branche externe de ses fers, le côté du sabot auquel cette branche correspond étant plus élevé que l'autre, l'appui et l'usure ont d'abord lieu sur cette région avant que le pied se renverse en dedans. Pour que l'appui s'opère également sur les deux côtés du sabot, et afin que l'usure devienne uniforme, on doit mettre les deux côtés du pied de niveau, c'est-à-dire qu'il faut abaisser le point où l'usure est le plus prononcée, et relever le côté le plus bas ou celui qui n'use pas. Cette modification régularise la marche et diminue les pertes de force dépendant des mouvements de latéralité.

Le cheval cagneux, c'est-à-dire celui qui a la pince du pied tournée en dedans, use la branche interne par une cause analogue à celle que nous venons de faire valoir. On doit ici encore abaisser le côté qui s'use et relever l'autre. De cette manière, on répartit uniformément l'appui.

Chez les chevaux qui en marchant appuient sur la pince (pingards), ou qui ne marchent que sur la pince (rampins), on constate une usure très-prononcée en pince, parce que l'appui a lieu particulièrement dans ce point, à cause du redressement du doigt : or pour que l'appui s'opère sur toute la plantaire, et pour éviter une usure circonscrite à un seul point, on doit abaisser la pince et exhausser les éponges, ce qui revient à dire qu'il faut retrancher de la corne dans le

point où le fer est usé, et exhausser la partie postérieure du pied. Notez ici que nous n'avons en vue que de conserver la machine vivante et d'en tirer la plus grande somme de travail possible.

Ce principe de ferrure n'offre pas d'exception pour les chevaux adultes, mais y a des restrictions pour les jeunes chevaux et pour ceux qui sont affectés d'une boiterie récente. Chez les jeunes chevaux, on doit chercher à corriger les défauts d'aplomb en abaissant insensiblement le point opposé à la déviation ; mais lorsque le cheval est arrivé à l'âge adulte, il faut le conserver tel qu'il est et mettre des fers qui s'usent régulièrement.

Le cheval qui ressent de la douleur dans une région du pied, évite de prendre appui sur le point correspondant au mal : il appuie sur la région opposée. Ainsi, dans l'encastelure, dans l'inflammation des tendons fléchisseurs des phalanges, il ménage les talons et ne prend appui que sur la pince, qui s'use avec une grande rapidité. Chez le cheval affecté de fourbure, de seime en pince, etc., l'appui a lieu sur les talons, et les fers s'usent en éponges.

Enfin, quand le mal a son siège sur une partie latérale du pied, l'usure du fer a lieu du côté opposé. Si, dans ces cas, on forçait par la ferrure les animaux à prendre appui sur la partie malade, on produirait un effet des plus défavorables à la guérison du mal. Il faut donc, dans cette circonstance, favoriser l'appui sur la partie saine, c'est-à-dire sur le point correspondant à l'usure. On produit cet effet *sans détériorer le sabot*, parce que le mal peut disparaître au bout de peu de jours et que, si le sabot était taillé *ad hoc*, on devrait attendre trop longtemps pour obtenir la reproduction de la corne enlevée. On évite ce grave inconvénient en ayant recours aux crampons postiches ou au mastic à la gutta-percha, que l'on applique à la région du fer qui doit être relevée.

Il résulte de ce que nous venons de voir : 1o. que chez le cheval adulte, le fer *fortement* usé dans un point circonscrit indique qu'il faut abaisser ce point et relever le côté opposé ; 2o. que si l'animal présente une affection qui peut disparaître en peu de temps, et qui le force à prendre appui sur une seule région du pied, il faut favoriser cet appui sans modifier la forme du sabot ; et 3o. que chez les jeunes animaux on corrige les aplombs en abaissant insensiblement le côté non usé, c'est-à-dire celui vers lequel le pied doit s'incliner, pour que les rayons soient dans les conditions les plus favorables à l'exécution des mouvements.

Collège de Sainte-Anne.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours des mois de septembre et octobre 1881.

COURS CLASSIQUE.

CLASSE DE PHYSIQUE.—*En Physique* : Philippe Delisle, (5 fois), Henri Thériault (4 fois), Clément Lévesque (3 fois), Louis Rousseau (2 fois), David Gagnon (2 fois), François-Xavier Casgrain, Pantaléon Pelletier ;—*En Astronomie* : Joseph Lavoie (4 fois), Philippe Delisle (2 fois), Louis Rousseau (2 fois), Henri Thériault.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.—*En Logique* : Joseph Lavasseur (4 fois), Georges Tôtu (2 fois) ;—*En Mathématiques* : Joseph Lavasseur (3 fois), Louis Bacon (2 fois), Lucien Gauvreau, Thomas Ennis.

RHÉTORIQUE.—*Version latine* : Emile Poirier;—*Thème latin* : Gustave Verreault;—*Préceptes de la Rhétorique* : Alphonse Pouliot;—*Composition française* : Emile Poirier;—*Toutes les matières réunies* : Alphonse Pouliot (2 fois), Gustave Verreault (2 fois), Edouard Richard (2 fois).

BELLES-LETTRES.—*Version latine* : Charles Vézina;—*Version grecque* : Silvio Pelletier;—*Thème latin* : Martial Pelletier;—*Composition française* : Charles Vézina;—*Histoire moderne* : Narcisse Desgagnés, Joseph-Télu Bertrand;—*Toutes les matières réunies* : Narcisse Desgagnés (5 fois).

VERSIFICATION.—*Histoire* : Téléphore Roy, Georges Carroll;—*Thème latin* : Arsène Hudon;—*Toutes les matières réunies* : Téléphore Roy (4 fois), Enée Rouleau, Edouard Bernier.

MÉTHODE.—*Grammaire latine* : Ludger Dumais (5 fois).

COURS COMMERCIAL.

QUATRIÈME CLASSE.—*En français* : Georges Lavoie (6 fois);—*En anglais* : Joseph Lapointe (2 fois), Michel Chamberland (2 fois), David Chéuard.

TROISIÈME CLASSE.—*En français* : Endore Roy (3 fois), Herménilde Faucher (3 fois);—*En anglais* : William Berry (2 fois);—*Arithmétique* : Cirice Painchaud;—*Conversation anglaise* : Arthur Dessaint.

DEUXIÈME CLASSE.—*En français* : Armand Proulx (5 fois), Ernest Vézina;—*En anglais* : Régis Gagnon, Armand Proulx, Pantaléon Lallemand;—*Arithmétique* : Augustin Painchaud.

PREMIÈRE CLASSE.—*En français* : Augustin Painchaud (3 fois), Alexandre Bélanger, Alphonse Pelletier, Edouard Bois-someault;—*Arithmétique* : Delphis Roy, Joseph Côté, Pierre Bédard, Charles Blondeau.

Fête religieuse et agricole à St-Alexandre de Kamouraska

(Suite et fin.)

Immédiatement après la messe, la foule se rendit sur le terrain du Couvent, pour y entendre une conférence agricole donnée par M. A.-E. Barnard.

Dans un discours qui dura plus d'une heure, ce Monsieur fit un exposé complet de la théorie de l'agriculture, qu'il résuma en six principes généraux : 1o. Egouter ; 2o. Ameubler ; 3o. Nettoyer ; 4o. Engraisser ; 5o. Bien semer ; 6o. Bien récolter.

M. Barnard développa ces différents points de manière à intéresser vivement les cultivateurs. Tout en ayant rien à leur apprendre sur cette question, il a pu les convaincre qu'ils étaient pour la plupart loin d'une bonne pratique. Ces différents travaux semblent bien faciles à exécuter. Le premier cultivateur venu, dira bien : " J'ai fait cela depuis mon enfance, j'en connais les moindres détails, que peut on m'enseigner là-dessus ? "

Celui qui exécuterait tous ces travaux, de la même manière et avec tous les soins signalés par M. Barnard serait sans doute un excellent cultivateur. Mais, comme le dit M. Barnard : " Existe-t-il un seul cultivateur dans notre province, qui puisse se rendre ce témoignage avec justice ! On peut dire, sans crainte de nous tromper, que ces opérations, si faciles en apparence, demandent beaucoup de connaissances et de soins, et que, généralement, elles sont très-mal faites. Aussi les récoltes donnent-elles à peine la moitié de ce qu'elles rendraient, bien certainement, si les principes que nous venons d'indiquer étaient appliqués avec intelligence et persévérance, et cela sans plus de ressources que n'en possèdent ordinairement nos cultivateurs. "

Ces différents points dont le cultivateur ne peut se défendre d'admettre l'importance au premier abord,

sont pour M. Barnard, comme une espèce de bouclier dont il se sert pour combattre la culture routinière. Ce sujet depuis longtemps débattu et argumenté par cet agronome, est toujours pour lui une question nouvelle qu'il sait mettre à la portée des cultivateurs ; et l'aurions nous entendu plusieurs fois traiter ce sujet, qu'à chaque fois il nous présente des arguments nouveaux bien propres à convaincre un grand nombre de cultivateurs qui croient n'avoir rien à apprendre en agriculture, tandis qu'ils en ignorent même les principes fondamentaux ; et qui loin de les mettre en pratique nuisent plutôt à la marche naturelle de la végétation en privant la terre de ce qui lui est nécessaire.

Après cette conférence, M. Barnard donna de nouvelles explications sur les fromageries combinées avec les beurrieres.

Plusieurs des anciens et chaleureux amis de l'honorable M. Chapais, qui voyaient avec infiniment de plaisir sa présence au milieu d'eux, ne voulurent pas se séparer de lui sans qu'il leur adressât quelques paroles.

L'honorable M. Chapais vivement impressionné de ce qu'il voyait, impressionné surtout par le changement qui s'était opéré depuis dix années qu'il n'avait pas visité cette paroisse, leur adressa quelques mots d'une voix très-émue.

Il leur dit qu'en réalité il s'était opéré un grand changement dans la paroisse, qui certes faisait honneur aux paroissiens de St-Alexandre. Il ne pouvait cependant pas se défendre de l'émotion qu'il éprouvait en ce moment, en voyant qu'un grand nombre de ses vaillants et généreux amis d'autrefois avaient disparu pour faire place à une nouvelle génération qu'il connaissait à peine, mais qui faisait augurer d'un bon avenir pour la paroisse, s'il devait en juger par la grande manifestation dont il avait été témoin aujourd'hui, et qui prouvait de leur amour pour l'éducation religieuse et de leur zèle à promouvoir le progrès agricole. Il les félicita des magnifiques résultats obtenus, grâce à leur digne curé dont ils avaient su si bien seconder les efforts par leur véritable dévouement à la religion et à la patrie.

M. le Notaire Alexandre Gagnon, le zélé et infatigable secrétaire du cercle, remercia dans les termes suivants ceux qui étaient venus prendre part à cette belle fête agricole :

" Je regrette que notre digne président honoraire, le Révd M. Clovis Roy, curé de cette paroisse, ait été empêché d'être présent en ce moment ; il out, avec beaucoup plus d'avantage que moi rempli le doux devoir d'offrir les plus sincères remerciements du cercle agricole, à tous les amis de l'agriculture qui sont venus rehausser par leur présence l'éclat de notre fête religieuse et agricole ; il out tout particulièrement offert ses remerciements aux conférenciers M. Ed.-A. Barnard et M. le Dr N. E. Dionne, qui se sont empressés de venir à notre invitation faire de si instructives conférences sur l'agriculture, en donnant à nos cultivateurs de sages conseils dont ils sauront largement profiter.

" Ils nous ont félicité de la patriotique détermination que les cultivateurs de St-Alexandre ont prise de fonder parmi eux un cercle agricole. Puissent leurs sympathiques et chaleureuses félicitations, pour lesquelles aussi nous les remercions, nous encourager à

persévérer et à éviter les écueils sur lesquels notre cercle pourrait échouer.

“ Je suis convaincu que je serai encore l'interprète fidèle des membres du cercle agricole, en offrant à l'honorable M. Chapais de sincères remerciements pour sa présence au milieu de nous.

“ L'Honorable M. Chapais a vu avec un sentiment de plus vive satisfaction, l'établissement d'un cercle agricole à St-Alexandre; c'est ce qui lui faisait nous écrire, il y a quelques semaines, les quelques lignes suivantes, bien propres à nous encourager :

“ J'ai appris avec plaisir la création d'un cercle agricole dans votre paroisse, où se manifeste un esprit de progrès qui vous fait, à tous, le plus grand honneur. Je l'en félicite.

“ C'est par l'amélioration de notre agriculture, hélas ! si arriérée, que nous nous préserverons de la décadence dont nous sommes sérieusement menacés. “ Courage et persévérance ! ”

“ Nous avons enfin à remercier M. Firmin H. Proulx, rédacteur de l'excellente *Gazette des Campagnes*, pour le concours généreux et spontané qu'il nous a donné, afin d'assurer à notre fête tout l'éclat possible.

“ A vous tous, encore une fois Messieurs, merci et reconnaissance.”

Pour notre part, nous ne pouvons rendre le change aux remerciements qui nous furent faits par le cercle agricole, qu'en le remerciant du privilège qu'il nous a accordé d'assister à une fête qui nous était très-agréable et qui nous donnait sujet d'espérer de l'avenir prospère de notre agriculture dans cette paroisse dont l'exemple, dans un avenir prochain, pourra se perpétuer dans les nombreuses et nouvelles paroisses que nous comptons en arrière de St-Alexandre, sur le parcours du Lac Pohénégamook, le long de la Rivière Bleue jusqu'à Cabano.

Grâce au zèle des cultivateurs de St-Alexandre, qui possèdent des lots dans cette nouvelle région, nous pouvons espérer qu'ils mettront autant d'ambition à les défricher et à les cultiver, qu'ils en ont mis à faire de St-Alexandre une grande et riche paroisse possédant aujourd'hui une vaste église; de même qu'un magnifique couvent qui ne laisse rien à désirer, et que les cultivateurs tiendront à honneur d'encourager, en y envoyant leurs enfants pour y puiser l'enseignement religieux, et en faire des membres utiles à la religion et à la société.

Merci aussi à M. Gagnon de nous avoir fourni l'occasion d'avoir été en quelque sorte utile au cercle agricole pour les quelques services que nous avons pu rendre à cette nouvelle association. Et si ce cercle entre de plus en plus dans la voie du progrès, nous pourrions nous flatter d'avoir contribué un peu à lui donner de l'élan: élan nécessairement qui ne se ralentira pas, lorsqu'il sera toujours si bien maintenu par son secrétaire M. Gagnon. Lorsqu'il y aura défaillance en quelque part, qu'on se rappelle alors les belles inscriptions inspirées par le zèle M. Gagnon, et que celui-ci a fait imprimer et placer sur les arcs de triomphe, afin de les graver davantage dans le cœur des membres du cercle: à ce souvenir, nous en sommes sûr, on se prendra d'un nouvel élan et on se rappellera les engagements solennels contractés avec Saint-Isidore le 11 octobre 1881.

Merci à M. Gagnon et à sa généreuse compagne et épouse si zélée à l'égard des œuvres des bien; pour la bienveillante hospitalité qu'ils nous ont accordée pendant notre séjour à St-Alexandre.

Betteraves à sucre et sirop de betteraves.

Nombre de cultivateurs ont cherché à faire du sucre avec des betteraves à sucre qu'ils avaient récoltées. Leurs efforts sont ou ne peuvent plus l'être, car ils dénotent une aspiration prononcée vers le progrès. Malheureusement, si le jus de betteraves contient bien plus de sucre que l'eau d'érable, — 12 à 13 pour cent au lieu de 3, — il contient en même temps ce qui n'existe pas dans l'eau d'érable, une quantité assez notable de matières étrangères difficiles à éliminer et qu'il faut pourtant éliminer. C'est ce qui s'oppose le plus à l'établissement de petites fabriques, ainsi que le démontre le *Journal d'Agriculture* dans son premier volume, page 7, et c'est ce qui s'oppose surtout à l'idée de la fabrication du sucre de betteraves à l'aide des ustensiles dont on dispose usuellement dans les habitations. Il serait donc oiseux de chercher à résoudre, avec des moyens aussi restreints, un problème que les plus grands spécialistes considèrent comme insoluble, au moins dans les conditions où se trouve aujourd'hui la science industrielle; et de prétendre pouvoir retirer de la betterave à sucre, avec profits, des produits sans le secours de procédé et d'appareil perfectionnés, qui ne peuvent être appliqués avec fruit que dans les fabriques construites sur une grande échelle et avec une organisation puissante.

Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'il soit impossible dans les campagnes, de profiter des qualités particulières de la betterave à sucre au point de vue des besoins du ménage. Au contraire, tout cultivateur qui récolte la betterave à sucre peut, s'il le veut, en retirer un sirop qui n'aura sans doute pas la délicatesse de goût du *sirop d'érable* ou même de la mélasse dites des *Barbades*, mais à l'usage duquel on s'habitue facilement. Avec de la persévérance, ils pourront même parvenir à faire du sucre brut passable. Leurs premiers essais laisseront peut-être un peu à désirer, mais en procédant avec soin et intelligence, en profitant des défauts qu'ils observeront pour se corriger, les résultats reviendront de plus en plus satisfaisants: une première apparence d'insuccès ne les découragera pas s'ils se mettent bien dans l'idée que les spécialistes ne sont devenus bons fabricants qu'après de longues années d'études et de travail pratique.

Voici comment on doit procéder :

1o. Hacher rapidement le plus menu possible la betterave à sucre, et reconvrir d'eau fraîche, l'eau étant calculée au même poids que le poids des betteraves. Les têtes de betteraves sont rejetées et données au bétail. Cette opération se fait au couteau ou mieux au coupe-racine.

2o. Cuir par une ébullition de deux heures environ, c'est-à-dire jusqu'à bonne cuisson.

3o. Extraire le jus au moyen d'une légère pression et de manière à retirer autant de chopines de jus que l'on a employé de livres de betteraves.

Pour extraire le jus de la betterave on peut procéder d'une autre façon, en les rapant avec une rape de forblanc en pulpe fine, et en prenant énergiquement cette pulpe placée dans de fortes toiles pour extraire le plus de jus possible. Si l'on veut épuiser la pulpe plus fort, on la mélange bien, après une première pression avec son poids d'eau, on presse une seconde fois et l'on réunit les jus. Tout cela doit se faire sans interruption et le plus rapidement possible, car la pulpe non pressée et le jus se gâtent très-vite.

Dans l'un ou l'autre cas, à chaud ou à froid, on peut construire aisément soi-même avec une vis ou un fort levier une presse convenable.

Ici le produit se partage en deux: le jus que l'on se propose d'amener à l'état de sirop, et la pulpe cuite ou non cuite qui formera une nourriture excellente pour le bétail.

Le jus doit être réduit au plus vite au cinquième de son volume, c'est-à-dire de 5 gallons à un, ou de 5 chopines à une. On le chauffe d'abord jusqu'à ce que la main ne puisse plus demeurer dans le liquide; alors on ajoute le mélange suivant: Chaux vive en poudre, pour 10 gallons 24 cuillerées à thé pleines au ras pour 10 pots 12, pour dix pintes 6; et pour 10 chopines 3, délayés dans une quantité correspondante de jus, de une pinte à une roquille, c'est-à-dire pour 10 gallons la chaux devra être délayée dans une pinte de jus, pour dix pots dans une chopine,

et ainsi de suite. On brasse bien pendant une minute ou deux et on chauffe lentement jusqu'à ce que le premier bouillon apparaisse. Alors on arrête le feu et on laisse reposer pendant cinq ou dix minutes, on n'enlève l'écume et on passe au travers d'une toile pour avoir le jus clair, et finalement on fait bouillir jusqu'à réduction au cinquième. En cet état le sirop peut se conserver, tandis que le jus simple ne le pourrait pas. —Ocr. Cuisset, *Chimiste*.

Conférences sur l'agriculture.

Avis aux cercles agricoles.—M. B. Lippens qui a donné déjà plusieurs conférences sur l'agriculture, dans différentes localités de la province, et qui a été bien apprécié de tous ceux qui l'ont entendu, vient d'être chargé par le département de l'agriculture de donner des conférences dans les paroisses qui désireront profiter de ses connaissances spéciales. Les cercles agricoles qui voudraient s'assurer ses services n'auront qu'à en faire la demande au département de l'agriculture à Québec, ou à M. Lippens lui-même en lui adressant leur invitation, au No. 3, rue d'Artigny, Québec. —*Le Journal d'agriculture*.

Choses et autres.

—*Le Courrier de Montmagny* rapporte que quelques sauvages hurons de Lorette, en excursion de chasse dans le sud des comtés de Témiscouata, l'Islet et Montmagny, ont découvert récemment des traces de mercure et de cinabre dans les forêts de cette région. Plusieurs industriels de Québec s'occupent présentement de cette découverte.

Il paraît, d'ailleurs, que la région dont il s'agit contient des richesses minières incalculables.

Assortir le tabac pour le commerce.—Les cultivateurs de tabac doivent se rappeler que leur temps est plus précieux en été qu'en hiver et qu'en hiver ils ont tout le temps nécessaire pour assortir leur tabac. Le temps passé à assortir la récolte de tabac d'une manière rationnelle, est loin d'être perdu; car le tabac bien assorti se vend beaucoup mieux sur tous les marchés du monde. —*Moniteur du commerce*.

—La nouvelle fabrique de beurre et de fromage de St-Denis de Kamouraska établie ce printemps, a produit depuis le commencement de ses opérations 50,000 livres de fromage et une immense quantité de beurre. Le tout était acheté d'avance pour l'exportation. —*Idem*.

RECETTES

Mucilage farineux pour le nettoyage des flanelles.

Dans une pinte d'eau de savon, délayer plain un grand verre de farine de blé et mettre le tout sur le feu. Faire bouillir en remuant le mélange.

Après quelques bouillons, retirer et laisser la température s'abaisser jusqu'à pouvoir toucher sans se brûler au mucilage clair qui s'est formé; le verser alors sur la flanelle. Frotter celle-ci, la laver à l'eau chaude.

L'effet détersif ne paraît-il pas suffisant? Recommencer l'opération avec le même mucilage. —*L'Union des Cantons de l'Est*.

Corps étrangers dans les yeux.

La présence de ces corps étrangers occasionne de la douleur plus ou moins vive, de la rougeur, des larmoiements. Lorsqu'ils ne sont pas adhérents, les larmes suffisent dans la plus grande partie des cas pour les entraîner au dehors ou bien on injecte, avec une petite seringue, de l'eau fraîche entre les paupières de manière à bien nettoyer l'œil. On réussit aussi très-bien en promenant sur cet organe un pinceau doux que l'on a trempé dans du miel, ou bien un morceau de papier roulé, humidifié avec du sirop ou tout simplement avec un peu de salive; le corps étranger s'attache au pinceau ou au papier et on l'enlève alors avec une grande facilité. Si le corps étranger est un fêtu

de paille ou un petit éclat de fer, on a proposé pour les attirer, de présenter, aussi près que possible de l'œil, dans le premier cas, un bâton de cire d'Espagne électrisé par le frottement; dans le second, un morceau d'aimant.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MIDI, le

23 DECEMBRE PROCHAIN

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années entre les places ci-dessous nommées, à dater du 1er avril 1882.

- LA BEAUCE ET ST-ELZÉAR, six fois par semaine;
- LAMBTON ET LA STATION DE TRING, six fois par semaine;
- RIMOUSKI ET STE-BLANDINE, une fois par semaine;
- QUEBEC SUD [South Quebec] ET LA STATION DU CHEMIN DE FER, trente-six fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux bureaux intermédiaires où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 3 novembre 1881.

VENTE PAR LE SHÉRIF

JOSEPH LEPAGE, de la cité de Québec, écuyer, marchand, Demandeur; contre HILAIRE DUBÉ, de la paroisse des Trois-Pistoles, en sa qualité d'exécuteur-testamentaire du feu Benjamin Dubé, en son vivant, du même lieu, Défendeur, c'est-à-savoir:

1. Un emplacement situé en la paroisse des Trois-Pistoles, en la première concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins;—avec les bâtisses dessus construites, à charge d'une rente constituée de soize piastres, payable annuellement à Eloi Rioux, écuyer.

2. Une terre située en la quatrième concession, de la seigneurie des Trois-Pistoles, en la paroisse de Sainte-Françoise, de quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur;—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus comme suit, savoir: le lot No. 1, à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, MERCREDI, le SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi; et le lot No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Françoise, le dit SEIZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures après-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

10 Novembre 1881.

GRANDE RÉDUCTION!

VENTE SANS RESERVE!!

RABAIS EXTRAORDINAIRE!!!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostensoirs, Calices, Ciboires, Encensoirs, Burettes, etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Ecoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTE DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, libraire,
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De Emory's Bar à Port Moody.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1er jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité ouest du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa après le 1er janvier prochain, auquel temps les plans et profits seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Ecr., Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C.-P."

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 21 octobre 1881.

INSTRUMENTS ARATOIRES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix. Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates.

Herses circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.

Herses en fer, en trois et quatre sections.

Semoir Vessot, avec herses, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.

Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarcelours pour jardins, et leurs accessoires.

Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley. Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Faneuses, à un cheval.

Barattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le beurre.

Arrache-souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tordeuse.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces extra à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,
30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTES DE STANSTEAD ET SHERBROOKE.

Les membres de la susdite Compagnie sont par les présentes notifiés que les taux suivants de cotisation ont été prélevés sur les Billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre.

15 Septembre 1880	1 par cent
15 Octobre	"
15 Novembre	"
15 Décembre	"
15 Janvier 1881	"
15 Février	"
15 Mars	"
15 Avril	"
15 Mai	"
15 Juin	"
15 Juillet	"
15 Août	"

6½ par cent

Les dites cotisations, formant six et demi d'un entier par cent, du montant originaire du Billet de dépôt (les endos pour concellation déduits), sont par les présentes requises et devront être payées de suite au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé.

Par ordre du Bureau,

GEO. ARMITAGE,
Sec. Trésorier.

Sherbrooke, 5 Octobre 1881.

AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article à

BON MARCHÉ

EN FAIT DE

MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

MAISON JACQUES GARTIER

LE

MAGASIN DU BON MARCHÉ

VOUS SEREZ TOUJOURS SERVI AVEC UN SEUL PRIX.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.